

LOCATIONS & GESTION IMMOBILIERE

LOCATIONS NEGOCIEES EN HABITATION

	HT	TTC		HT	TTC
A) LOCAUX A USAGE D'HABITATION OU A USAGE MIXTE PROFESSIONNEL ET D'HABITATION (Baux soumis aux dispositions de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989)					
A.1/ HONORAIRES DE LOCATION dans le cadre d'un MANDAT DE GESTION					
A LA CHARGE DU LOCATAIRE Montant calculé sur la base de la surface habitable du logement selon plafond fixé au m2 de surface habitable par décret Logement situé sur RENNES et zone non tendue Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail (montant/m2 de surface habitable)					
	6,70 €	8 €	Logement dont la surface habitable est inférieure à 40 m2 Logement dont la surface habitable est supérieure à 40 m2	200,00 € 100,00 €	240 € 120 €
Honoraires de réalisation de l'état des lieux (montant/m2 de surface habitable)	2,50 €	3 €	Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail	10 €	12 €
Logement situé sur NANTES et zone tendue Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail (montant/m2 de surface habitable)					
	8,30 €	10 €	Honoraires de réalisation de l'état des lieux	2,50 €	3 €
Honoraires de réalisation de l'état des lieux (montant/m2 de surface habitable)	2,50 €	3 €	A.2/ HONORAIRES DE LOCATION dans le cas d'un mandat de LOCATION SIMPLE		
A LA CHARGE DU LOCATAIRE Montant calculé sur la base de la surface habitable du logement selon plafond fixé au m2 de surface habitable par décret Logement situé sur PARIS et zone très tendue Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail (montant/m2 de surface habitable)					
	10 €	12 €	Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail (montant/m2 de surface habitable)	6,70 €	8 €
Honoraires de réalisation de l'état des lieux (montant/m2 de surface habitable)	2,50 €	3 €	Honoraires de réalisation de l'état des lieux (montant/m2 de surface habitable) Uniquement à l'entrée	2,50 €	3 €
A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE Montant calculé sur la base de la surface habitable du logement selon plafond fixé au m2 de surface habitable par décret Honoraires d'entremise et de négociation					
	166,70 €	200 €	Logement dont la surface habitable est inférieure à 40 m2	208,33 €	250 €
Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail (montant/m2 de surface habitable)	83,30 €	100 €	Logement dont la surface habitable est supérieure à 40 m2	125,00 €	150 €
Honoraires de réalisation de l'état des lieux (montant/m2 de surface habitable)	6,70 €	8 €	Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail (montant/m2 de surface habitable)	6,70 €	8 €
	2,50 €	3 €	Honoraires de réalisation de l'état des lieux (montant/m2 de surface habitable) Uniquement à l'entrée	2,50 €	3 €
A.3/ HONORAIRES LOCATION PARKING/GARAGE/BOX (Bail Code Civil) A partager par moitié entre bailleur et locataire					
	166,70 €	200 €		200,00 €	240,00 €
Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail (montant/m2 de surface habitable)	83,30 €	100 €			
Honoraires de réalisation de l'état des lieux (montant/m2 de surface habitable)	8,30 €	10 €			
	2,50 €	3 €			
Logement situé sur NANTES et zone tendue Honoraires d'entremise et de négociation					
	166,70 €	200 €			
Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail (montant/m2 de surface habitable)	83,30 €	100 €			
Honoraires de réalisation de l'état des lieux (montant/m2 de surface habitable)	8,30 €	10 €			
	2,50 €	3 €			

GESTION IMMOBILIERE

A) LOCAUX A USAGE D'HABITATION LOCAUX A USAGE MIXTE : PROFESSIONNEL ET HABITATION					
A.1/ HONORAIRES DE GESTION : A la charge du propriétaire % calculé sur le loyer et charges quittancés (minimum annuel de 250,84 € TTC) Appartements Maisons Locaux professionnels/commerciaux Parkings/box/garage/fermage					
	7,00%	8,40%	<ul style="list-style-type: none"> Suivis sinistres en Dommage Ouvrage calculé sur le montant TTC des travaux avec un minimum forfaitaire de 150 € TTC Honoraires de renouvellement de bail (négociation d'une augmentation de loyer, hors procédure judiciaire) 	3%	3,60%
	6,00%	7,20%		150,00 €	179,40 €
	7,00%	8,40%			
	10,00%	12,00%		50,00 €	60,00 €
Tarif pour gestion avec reversement trimestriel, pour un reversement mensuel = 1% HT (soit 1,20 % TTC) en sus du tarif ci-dessus					
			<ul style="list-style-type: none"> Vacation horaire pour représentation pour prestations exceptionnelles ou hors missions fixées au mandat de gestion 		
A.2/ HONORAIRES COMPLEMENTAIRES A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE					
<ul style="list-style-type: none"> Frais d'arrêt de comptes / lot principal : (clôture son dossier de gestion) Frais administratifs (courriers, frais postaux, photocopies, enveloppes...): Calculés par an, par lot principal	208,33 €	250,00 €	<ul style="list-style-type: none"> Garantie loyers impayés (Uniquement lot Habitation) : Taux calculé sur le quittance annuel (loyer + charges) Protection juridique : Calculée par an, par lot principal (montant révisable annuellement) (En sus honoraires de recouvrement de créance de 10% TTC calculés sur les sommes recouvrées et plafonnés à 150.50 € TTC par an)	2,25%	2,70%
<ul style="list-style-type: none"> Frais d'établissement du projet fiscal : Calculés par an, par lot principal Frais administratifs d'établissement de dossier diagnostics obligatoires et normes obligatoires : 	37,50 €	45,00 €	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un protocole amiable et recouvrement de la dette locative (lors procédure judiciaire) 	21,67 €	26,00 €
	1 Diagnostic	12,50 €	15,00 €		
	2 Diagnostics	16,67 €	20,00 €		
	3 Diagnostics	20,83 €	25,00 €		
Calculés par lot principal					
<ul style="list-style-type: none"> Frais de constitution et de suivi de dossiers ANAH Frais de dossier et suivi de travaux de réfection-rénovation pour un montant de travaux jusqu'à 2 000 € TTC pour un montant de travaux de 2 000 € à 4 000 € TTC pour un montant de travaux de 4000 € TTC à 6 000 € TTC 	350,00 €	420,00 €	B) LOCAUX A USAGE COMMERCIAL ET LOCAUX A USAGE PROFESSIONNEL: B.1/ Honoraires de renouvellement de bail avec négociation à la charge du propriétaire et calculé sur la différence entre le nouveau loyer HT négocié et l'ancien loyer HT applicable à la fin du bail échu sur la 1ère période triennale	10,00%	12,00%
		83,33 €	100,00 €		
		166,67 €	200,00 €		
		250,00 €	300,00 €		
		3,33 % HT soit 4 % TTC sur le montant des travaux TTC avec un minimum forfaitaire de 250 € HT soit 300 € TTC			
pour un montant de travaux supérieur à 6 000 € TTC					
				416,67 €	500,00 €
A partager par moitié entre bailleur et locataire (sans négociation et sans état des lieux)					
B) LOCAUX A USAGE COMMERCIAL ET LOCAUX A USAGE PROFESSIONNEL: B.1/ Honoraires de renouvellement de bail avec négociation à la charge du propriétaire et calculé sur la différence entre le nouveau loyer HT négocié et l'ancien loyer HT applicable à la fin du bail échu sur la 1ère période triennale					
				400,00 €	480 €
B.2/ Suivi administratif de la procédure en renouvellement de bail commercial (Procédure judiciaire ou amiable)					
B.3/ Avenant au bail avec ou sans négociation à la charge du preneur					
				833,33 €	1 000 €

Barème TTC = TVA au taux de 20 % au 1 Janvier 2014

Barème en vigueur à compter du 1er janvier 2017